



## Conseil communal d'Arzier-Le Muids

**Rapport de la commission des finances relatif au préavis municipal N° 02/2024 :**

**Demande d'un crédit complémentaire au préavis N° 14/2023 de CHF 144'000.-- TTC pour le remplacement de la centrale de chauffe du chauffage à distance communal.**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Notre commission s'est réunie en date du 5 mars 2024 avec Madame la syndique Louise Schweizer et Messieurs les Municipaux Philippe Esseiva, Frédéric Guilloud et Nicolas Ray, puis a délibéré à la suite de cette entrevue.

La commission tient à remercier les Municipaux présents pour leur disponibilité et particulièrement M. Nicolas Ray en charge du préavis pour ses réponses.

### **1. Remarque préliminaire**

En tant que commission des finances, nous nous sommes limités à examiner les questions et enjeux financiers de ce préavis et leurs impacts sur les finances communales. Les questions liées à l'opportunité de cet investissement et à la pertinence des choix de la Municipalité relèvent de la commission ad hoc, au rapport de laquelle nous nous permettons de vous renvoyer.

### **2. Examen du préavis**

**Intégration au plan d'investissement :** Cet objet estimé au préalable par le mandataire était prévu dans le plan d'investissements de 2023 à hauteur de CHF 900'000.- TTC.

Suite au retour d'appels d'offres le coût total estimé se monte à CHF 1'044'000.- TTC, à savoir une augmentation de 144'000.- qui fait l'objet du présent préavis.

**Budget :** il résulte d'un appel d'offre pour l'ensemble des prestations avec une réserve de ~ 5%.

**Modalités de financement :** le financement de ce préavis est prévu par un emprunt.

**Amortissement :** au même titre que le préavis N° 14/2023 l'installation complète sera amortie sur la totalité du montant des travaux à la 1ère utilisation de l'objet pour un montant de CHF 1'044'000.-- par prélèvement au "Fonds de réserve -Amortissements futurs".

**Risques particuliers liés à cet investissement :** Aucun risque particulier lié à cet investissement n'a été identifié.

**Amendements :** Aucun.

**Demande d'un crédit complémentaire au préavis N° 14/2023 de CHF 144'000.-- TTC pour le remplacement de la centrale de chauffe du chauffage à distance communal.**

**3. Conclusions**

Après en avoir pris connaissance et l'avoir examiné et débattu, la commission des finances propose au Conseil communal à l'unanimité :

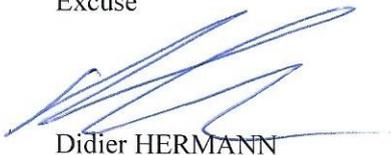
1. D'adopter le préavis municipal N° 02/2024 relatif à la demande d'un crédit complémentaire au préavis N° 14/2023 de CHF 144'000.-- TTC pour le remplacement de la centrale de chauffe du chauffage à distance communal tel que présenté par la Municipalité.
2. De financer ce dernier par l'emprunt.

Arzier-Le Muids, le 14 mars 2024

Pour la Commission des finances :

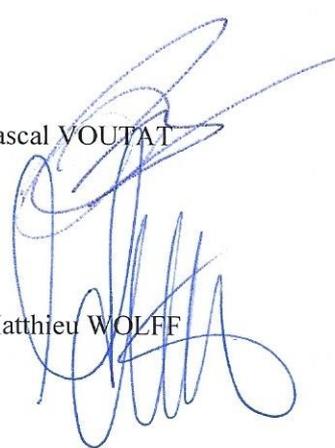
Christian BRÜGGER

Excusé



Didier HERMANN

Pascal VOUTAT



Matthieu WOLFF

Flavio BOSCARDIN

Rapporteur